

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

17/11/2023

Date d'affichage :

17/11/2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Caroline DANGEL a donné pouvoir à Thierry BAUD – Déborah BELIN a donné pouvoir à Claude ALLAIRE

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°075/2023 : CONVENTION AVEC PLANETE CHAMPSAUR-VALGO POUR L'UTILISATION DE LA SALLE D'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE

Le Maire explique que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de l'association Planète Champsaur-Valgo utilise la salle d'activité de la médiathèque deux fois par mois.

Il convient de définir les modalités d'utilisation de cette salle par la signature d'une convention.

Le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal délibère et décide :

- ↳ **D'APPROUVER** la convention entre la médiathèque et l'association Planète Champsaur-Valgo pour l'utilisation de la salle d'activité de la médiathèque par le LAEP
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 NOV. 2023



Convention Médiathèque – Planète Champsaur Valgo

Entre la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas, représentée par M. Rodolphe Papet, Maire, dûment habilité par délibération n°..... du 23 novembre 2023, d'une part,

Et

L'association Planète Champsaur-Valgo, représenté(e) par
d'autre part,

est signée la convention suivante :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation de la salle d'activité de la médiathèque municipale ainsi que de son matériel, par l'association Planète Champsaur Valgo.

Article 2 – Engagement de la commune

- La commune s'engage à accueillir le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) dans la salle d'activité de la médiathèque aux jours et horaires fixés en accord avec l'Association.

- La commune s'engage à fournir du matériel : 4 tapis en mousse, 3 coussins fer-à-cheval, 2 poufs Fatboy® gris et des livres pour le temps du LAEP.

Article 3 – Engagement de l'association Planète Champsaur Valgo

- L'association s'engage à utiliser la salle d'activité de la médiathèque aux horaires fixés avec les bibliothécaires.
- L'association s'engage à maintenir les biens mis à disposition en bon état d'entretien pendant la durée de LAEP.

Article 4 – Objectifs

L'objectif est de mutualiser le matériel et de favoriser l'utilisation des ressources de la médiathèque mises à disposition.

Article 5 - Planning et horaires

Le service de la médiathèque propose d'accueillir le LAEP pour la période d'octobre 2023 à juin 2024 : le vendredi de 9h30 à 11h30, deux fois par mois.

Article 6 - Validité de la convention

La présente convention sera reconduite tacitement chaque année. Elle sera revue à la suite de tout changement.

Fait à Pont du Fossé, le

Pour la Commune,

M. le Maire, Rodolphe Papet,

Pour Planète Champsaur-Valgo